

AVENANT AU CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre

- 1) L'Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif (ci-après « IRCAD »), situé aux Hôpitaux Universitaires, 1 place de l'Hôpital à STRASBOURG (67000),
- 2) La société ALTRAN Technologies (ci-après « ALTRAN »), société SA au capital de 72.360.712 € euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 702012956 et dont le siège social est situé 58 Boulevard Gouvion Saint Cyr à PARIS (75017), représenté par le directeur général de Altran Est, Monsieur Thierry Guyon, dûment habilité aux fins des présents,

Et

- 3) Le Département du Bas-Rhin, Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc à STRASBOURG (67000), représenté par son Président Monsieur Frédéric Bierry, dûment habilité suivant délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Article 1 – Contribution du Département du Bas-Rhin

Le Département du Bas-Rhin procède au versement d'une contribution financière au développement du Bloc Logiciel pour soutenir la réalisation du projet intitulé « ANATOMIA » conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention de partenariat.

Article 2 – Montant de la contribution financière

La contribution supplémentaire du Département du Bas-Rhin s'élève à 4.500 € TTC. Elle sera versée à l'IRCAD, chef de file du projet, en application de l'article 4 de la convention de partenariat.

Article 3 – Clauses non modifiées

Tous les articles de la convention de partenariat demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions figurant au présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Strasbourg,

Le _____

En trois (3) exemplaires originaux

Pour l'IRCAD

M _____ (*nom*)

(*fonction*)
(*signature*)

Pour la société ALTRAN

M _____ (*nom*)

(*fonction*)
(*signature*)

Pour le Département du Bas-Rhin

M _____ (*nom*)

(*fonction*)
(*signature*)